

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	<b>BUXIERES-LES-MINES</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,  
**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** la déclaration préalable d'une vente au déballage en date du 22 septembre 2025, présentée par le Comité des fêtes de Buxières-les-Mines, en vue de l'organisation d'une foire à la brocante le dimanche 28 septembre 2025,  
**Vu** l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Comité des fêtes de Buxières-Les-Mines est autorisé à organiser le Dimanche 28 septembre 2025, une foire à la brocante à Buxières-Les-Mines.

**Article 2** : Cette manifestation est placée sous l'entière responsabilité des demandeurs qui attribueront aux participants les emplacements délimités nécessaires en laissant l'entrée des lieux publics libres d'accès et un passage suffisant pour les véhicules de secours.

**Article 3** : Les organisateurs pourront utiliser de 7 H à 20 H les hauts parleurs et signalisations.

**Article 4** : La Commune de Buxières-Les-Mines exonère les demandeurs de tout droit de place. Ils devront assurer la remise en état de propreté des lieux occupés par la manifestation avant le Lundi 29 Septembre 2025 à 12 H.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Bourbon-L'Archambault,  
Monsieur le responsable des sapeurs-pompiers de Buxières-les-Mines,  
Les organisateurs,

Fait à Buxières-les-Mines,  
le 22 septembre 2025

OLIVIER Brigitte,

Maire.

